



FICHE D'INSCRIPTION

Utilisateur :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fixe : Portable :

Mail :

Autorisation parentale (pour les enfants mineurs) :

Je, soussigné, père, mère ou responsable légal de

- Autorise mon enfant à pratiquer la natation à la piscine du camping l'Aïrial, de Soustons
- Autorise les maitres-nageurs à prendre les décisions médicales nécessaires en cas d'impossibilité à joindre le responsable légal.

Médecin traitant :

Nom/Prénom du médecin traitant :

Ville de profession :

Tél :

Activités :

Je m'engage à venir le jour(s) : à heures
pour l'(les) activité(s)

Inscription:

Je m'engage à participer au(x) trimestre(s) 1 2 3

Je règle ce jour le montant de euros.

J'atteste avoir pris connaissance, accepter le règlement intérieur et les conditions générales de vente (annexe).

Fait à Le :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACTIVITES AQUATIQUES AQUACLUB L'AIRIAL

Le présent contrat lie d'une part la SPL SOGITCS (Piscine l'Airial) et d'autre part le client

1- Tout abonnement est pris au trimestre

1er trimestre mi-septembre jusqu'au début des vacances de Noël

2eme trimestre fin des vacances de Noël jusqu'au 31 mars

3eme trimestre 1er avril jusqu'à la fin de la 3ème semaine de juin

Vous pouvez vous abonner en cours de période un calcul au prorata des cours effectués sera calculé.

Arrêt des activités pour le 1er Novembre, 11 Novembre, vacances de Noël ainsi que la dernière semaine de juin jusqu'à mi-septembre.

2- Paiement à la séance

Pour chaque activité un tarif à la séance est proposé sur inscription préalable auprès des maîtres-nageurs selon disponibilité.

3- Engagement

Les abonnements sont nominatifs à paiement immédiat et valable uniquement pour la période donnée. Ils doivent faire l'objet d'un renouvellement explicite pour le trimestre suivant, ils ne peuvent en aucun cas être cédés à une tierce personne. Tout abonnement sera validé par son règlement au plus tard le dernier jour du trimestre précédent.

En cas de chèque impayé, la SPL SOGITCS appliquera une majoration de 10 % du montant total et le paiement de la totalité sera à régler en espèces à la piscine.

Les cours ou accès à la piscine ne seront pas acceptés à défaut de paiement.

3-Renouvellement

Votre place sera prioritaire pour un renouvellement au trimestre suivant dans la limite des 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

4- Cas d'annulation par la SPL SOGITCS

Si la SPL SOGITCS décide d'annuler une séance pour des raisons qui lui sont propres (problème technique ou autre non défini par le présent contrat), elle mettra tout en œuvre pour vous prévenir et la séance sera rattrapée sur inscription préalable en fonction des disponibilités.

5-Cas d'interruption partiel ou total de l'abonnement par le client

Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité, le tarif forfaitaire ne donne droit à aucune compensation pour les cours non faits.

Cependant pour les forfaits aquagym il est possible de récupérer les cours non faits durant le trimestre en cours uniquement.

Toute absence devra être prévenue au minimum 48 heures à l'avance pour pouvoir être récupérée.

6- Sécurité

Les usagers doivent prendre en compte que certaines activités proposées (et toboggan, sauna..) sont déconseillées à toute personne présentant des troubles d'ordres médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous assurer auprès de votre médecin qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de ces activités.

7-Assurances

La piscine est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité (règlement intérieur) ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

TOUT PAIEMENT VAUT ACCORD DU PRESENT CONTRAT.